

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC CONCERNANT LES MESURES DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUES ET LE PROCESSUS D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 476-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 382-19 AFIN D'AJOUTER L'USAGE SPÉCIFIQUE DE GARDERIE DANS LA ZONE R-4-1

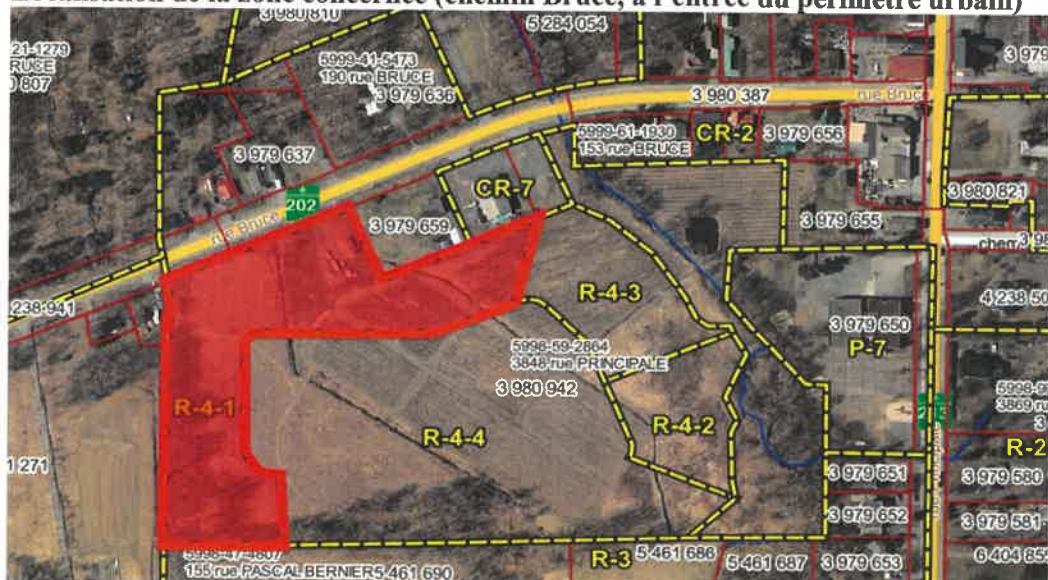
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que les principales étapes à venir du processus d'adoption et de participation publique en lien avec le projet de Règlement n° 476-23 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin d'ajouter l'usage spécifique de garderie dans la zone R-4-1 sont :

Étape/Activité	Date et heure	Lieu
1. Diffusion d'informations : Publication d'un avis public et d'informations sur une page dans le site Internet de la Ville, explication des modifications proposées et du secteur visé par les modifications.	5 octobre 2023	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0 Sur le site Web de la Ville de Dunham
2. Consultation publique écrite : Les commentaires écrits quant à ce projet de règlement peuvent être acheminés à l'hôtel de ville ou par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca	Du 19 octobre 2023 au 3 novembre 2023 à midi	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0 greffe@ville.dunham.qc.ca
3. Atelier participatif : Lors de cet événement public de participation ouvert à tous, les personnes intéressées pourront participer à un atelier ayant pour objectif de discuter de l'aménagement de cet usage dans cette zone, où l'usage commercial garderie ou école spécialisée sera désormais autorisé	23 octobre 2023 à 16h00	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0
4. Assemblée publique de consultation : Le projet sera expliqué en détail (en présence de représentants de l'administration et de certains élus) et les personnes qui désirent émettre des commentaires et des questions quant à ce projet auront également l'opportunité de le faire.	25 octobre 2023 à 18h00	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0
5. Dépôt du rapport de rétroaction indiquant le déroulement, les commentaires et les questions reçues sur le règlement. Le rapport se termine par une recommandation au conseil sur la suite du processus.	7 novembre 2023 à 19h00	3777, rue Principale, Dunham lors de la séance du conseil municipal à l'hôtel de ville
6. Adoption du règlement final par le conseil municipal (avec ou sans modifications) après le dépôt du rapport de rétroaction sur les mesures de participation publique	7 novembre 2023 à 19h00 ou à une séance du conseil ultérieure à cette date*	3777, rue Principale, Dunham lors de la séance du conseil municipal à l'hôtel de ville
7. Émission d'un certificat de conformité par la MRC par rapport aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement	Date indéterminée ultérieure au 7 novembre 2023	Séance du conseil de la MRC Brome-Missisquoi, 749, rue Principale, Cowansville

* Il est à noter que la prise de décision finale du conseil municipal pourrait être reportée pour tenir compte de certaines questions ou commentaires des citoyens reçus dans le cadre des mesures de participation publique.

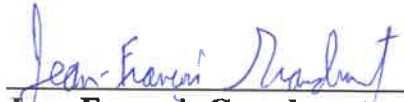
Le premier projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance du conseil du 3 octobre 2023 et vise à permettre un usage commercial, spécifiquement l'usage de garderie ou école spécialisée. Aucun autre usage commercial n'est prévu dans cette zone. Le projet de règlement est à ce lien : <https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/projets-de-reglements-et-reglements/projets-de/>. Les mesures de participation publiques sont mises en place conformément au Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Localisation de la zone concernée (chemin Bruce, à l'entrée du périmètre urbain)



La description détaillée du lot visé et des informations additionnelles sur le projet de règlement et son texte peuvent également être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

FAIT À DUNHAM, CE 5^E JOUR D'OCTOBRE 2023.



Jean-François Grandmont, greffier par intérim
